



Locataire qui refuse de partir

Par **pulchera**, le **23/02/2011** à **20:56**

Bonjour,

J'ai un locataire qui refuse de partir et qui ne paie plus le loyer depuis des mois et qui a même amené de nouveaux colocataires. La particularité est qu'il s'agit d'une location sans contrat et non déclarée.

Je me suis renseigné sur les procédures habituelles: trop longue, ne servent souvent à rien , trop chère.

Je pense donc a le sortir de force, en sortant toutes ses affaires.
Quelles sont les risques s'il m'assigne en justice ?

Merci.

Par **mimi493**, le **23/02/2011** à **22:23**

[citation]Je pense donc a le sortir de force, en sortant toutes ses affaires. [/citation]
Vol avec effraction dans un local d'habitation, passible de 5 ans de prison et de 75 000 euros d'amende, une paille. Plus évidemment, les dommages et intérêts pour votre victime.

Donc en résumé, vous louez illégalement et vous envisagez de commettre des délits. ça s'appelle être un voyou.

Vous avez voulu louer sans bail et je suppose que vous avez exigé les loyers en espèce. Donc

il n'y a pas de bail, il est dans son droit en ne payant pas de loyer puisque vous lui prêtez, gentiment, un logement GRATUITEMENT.
Vous devez donc lui envoyer une LRAR de mise en demeure de libérer le logement que vous lui prêtez. S'il refuse vous devrez faire une procédure d'expulsion.

Par **pulchera**, le **24/02/2011** à **22:28**

Merci pour votre réponse.